Berne, le 18 janvier 2021

**Réponse de la Suisse au questionnaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme relatif à la résolution A/HRC/RES/44/7 du Conseils des droits de l’homme sur les droits de l’homme et les changements climatiques**

1. **Conséquences et effets néfastes des changements climatiques sur la jouissance pleine et effective par les personnes âgées de tous les droits de l'homme**

* Les quatre étés les plus chauds de 2003, 2015, 2018 et 2019 ont eu de graves conséquences sur la santé de nombreuses personnes âgées en Suisse. En 2003, par exemple, plus de 1000 personnes sont décédées à cause de la chaleur intense, la plupart étant des personnes âgées ou des malades chroniques. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et d'autres offices fédéraux ont reconnu la gravité de la situation et ont déclaré la gestion des vagues de chaleur comme une priorité. Dans son rapport technique sur les risques pour 2015, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) a classé les vagues de chaleur comme l'une des plus grandes menaces existantes pour la Suisse.
* Selon l’OFPP on peut supposer que les incendies de forêt vont également augmenter en Suisse en raison du changement climatique. Le développement de la fumée dû à un incendie de forêt à proximité d'une agglomération serait un grand fardeau pour les habitants, en particulier les personnes âgées. Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu de tels événements en Suisse.

1. **Politique, législation, pratique ou stratégie spécifiques qui abordent le lien entre le changement climatique et les droits des personnes âgées**

* En 2011, la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO2 (loi sur le CO2; RS 641.71) est entrée en vigueur. La loi exige que la politique climatique nationale de la Suisse vise à maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 degré Celsius par rapport au niveau préindustriel. Pour atteindre cet objectif, la loi sur le CO2 prévoit une série de mesures de mitigation. Toutefois, la Suisse mène une politique active pour réduire encore davantage ses émissions de gaz à effet de serre et contribuer ainsi à l'objectif de l’Accord de Paris sur le climat (RS 0.814.01297) de limiter le réchauffement climatique si possible à 1,5 degré Celsius.

En 2020 la Suisse a actualisé son NDC en accord avec les dernières conclusions du IPCC pour réduire les émissions mondiales de CO2 de 40% à 50 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici à 2030 et pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 afin de limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius. Le NDC actualisé est basé sur la nouvelle loi sur le CO2, qui a été adoptée par le Parlement suisse en septembre 2020. Si la nouvelle loi est approuvée par les électeurs suisses, elle entrera en vigueur au début de l'année 2022.

Avec cette approche ambitieuse, la Suisse veille à ce que sa politique climatique bénéficie à toutes et tous les habitants, en particulier aux groupes vulnérables tels que les personnes âgées et les malades.

* Un autre objectif central de la politique climatique nationale de la Suisse est l'adaptation aux effets du changement climatique. En mars 2012, le Conseil fédéral a adopté la stratégie d'adaptation aux changements climatiques en Suisse. La stratégie d'adaptation au changement climatique vise à minimiser les risques de changement climatique, à améliorer les mesures pour la protection de la population contre les risques naturels tout en augmentant l'adaptabilité de la société aux impacts du changement climatique. Parmi les domaines tels que la gestion de l'eau, la gestion des risques naturels, la protection des sols, l'agriculture, etc. que la stratégie d'adaptation identifie comme étant particulièrement touchés par le changement climatique, une attention particulière est accordée au domaine de la santé humaine. En particulier, l’intensification des fortes chaleurs et l'accumulation des vagues de chaleur dans les agglomérations et les villes est identifié comme un risque particulier pour la santé humaine, qui affecte surtout les personnes âgées ou malades.
* Dans les plans d'action 2014-2019 et 2020-2025, qui mettent en œuvre la stratégie d'adaptation du Conseil fédéral, la gestion des vagues de chaleur dans les agglomérations est une priorité importante. Les mesures pour la gestion des vagues de chaleur contenues dans les plans d'action se concentrent sur les actions suivantes :

1. D'une part, la base de connaissance sur les effets potentiels sur la santé et les comportements corrects pendant les vagues de chaleur doit être améliorée et régulièrement mise à jour en fonction des dernières découvertes scientifiques. D'autre part, les bases d'action pertinentes, tels que les brochures d'information ou les catalogues des mesures, doivent être standardisés afin d'améliorer la coordination entre les différents offices fédéraux et avec les autorités cantonales. Ces bases d'action doivent être périodiquement adaptés par les offices fédéraux compétents à l'état des connaissances scientifiques et à l'évolution de la structure de la population.
2. Les personnes à risque, notamment les personnes âgées, les malades (chroniques) et les personnes nécessitant des soins, ainsi que leurs proches, le personnel soignant et le corps médical doivent être informés et formés à un stade précoce et de manière ciblée sur la prévention et la manière de faire face aux éventuels effets sur la santé. Pour atteindre tous les groupes cibles, les services fédéraux compétents tels que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) devraient exploiter davantage les synergies avec d'autres services fédéraux tels que l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) ou les autorités cantonales en ce qui concerne le développement et la diffusion de l’information.
3. Comme mesure d'une plus grande portée, la Confédération devrait promouvoir l'adaptation à long terme au stress thermique croissant dans les villes. Les mesures d'urbanisme et les améliorations du refroidissement des bâtiments à faible consommation d'énergie peuvent conduire à une réduction de l'exposition à la chaleur.

La Confédération devrait donc soutenir les communes et les cantons dans la planification des espaces verts et ouverts (p. ex. plans d'eau, ceintures vertes, forêts ou parcs, etc.) afin de parvenir à une réduction durable des îlots de chaleur dans les villes. Cela exige une coopération étroite entre les secteurs de l'aménagement du territoire, de l'architecture, de la santé et de l'énergie. En tant qu'aide aux communes et aux cantons, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a développé un outil de travail sur le changement climatique et le développement spatial, qui traite de l'importance des espaces ouverts dans les villes et les agglomérations.

1. **Données pertinentes qui montrent l’impact des effets néfastes du changement climatique sur les personnes âgées**

* L’Office fédérale de la statistique (OFS) ne conduit pas encore d’enquêtes montrant l’impact des effets néfastes du changement climatique sur les personnes âgées. Néanmoins, depuis 1960 l’OFS produit des statistiques sur nombre des jours où la température atteint ou dépasse 30° C. La tendance générale à la hausse des températures a entrainé une augmentation du nombre de jours tropicaux en Suisse au cours des dernières décennies. Depuis 2011, l'OFS a également commencé à mener une enquête tous les quatre ans pour savoir comment la population perçoit l'état de l'environnement et comment cela affecte son comportement environnemental. Les résultats montrent que le changement climatique est perçu comme l'une des plus grandes menaces pour les personnes et l'environnement.
* L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) ne dispose pas de telles données. Toutefois, l'OFPP a commandé deux études sur les risques environnementaux liés au climat et à la vulnérabilité sociale au Centre d'études de sécurité de l'ETH Zurich :

1. Cartographie de la vulnérabilité sociale en Suisse (2017, ETH Zurich, CSS)

Les risques naturels et anthropiques causent des dommages importants à l'échelle mondiale, détruisant des vies, la santé, les biens et perturbent les systèmes sociaux, économiques et écologiques. Les cartes des risques sont donc devenues un élément central de la recherche et de la pratique modernes en matière de gestion des risques de catastrophes, contribuant à réduire ces impacts. Les cartes des risques combinent trois types d'informations : des informations sur le danger ; la manière dont les personnes et les biens sont exposés ; et une estimation de la vulnérabilité des biens (et des personnes) exposés par rapport au danger en question. Il est important d'améliorer la précision des estimations de la vulnérabilité sociale pour obtenir des cartes de risques précises afin de bien comprendre les risques pour la société. Ce rapport détaille une étude pilote qui a cherché à comprendre et à cartographier la vulnérabilité sociale aux risques d'inondation dans la ville de Zürich. Les caractéristiques sociales sont cartographiées pour identifier les "hot spots" de la vulnérabilité sociale liée aux inondations dans la ville. Contrairement à la plupart des recherches précédentes sur la vulnérabilité sociale aux dangers, ce rapport combine des facteurs sociaux dont il a été constaté qu'ils influençaient et exagéraient la vulnérabilité sociale aux dangers. Cette approche saisit l'interdépendance de ces facteurs sociaux, offrant une représentation plus réaliste de la complexité des systèmes sociaux.

1. Vulnérabilité sociale dans les contextes d'abondance (2018, ETH Zurich, CSS)

Ce rapport développe une vision globale de la situation sociale spécifique à Zürich, et des dynamiques potentiellement importantes qui pourraient avoir une influence sur la vulnérabilité sociale dans la ville. Trois dangers ont été choisis pour une analyse spatiale détaillée: les accidents chimiques, les inondations et les vagues de chaleur. Les résultats du rapport suggèrent que la vulnérabilité sociale peut être traitée plus efficacement par un réseau de divers acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

1. **Mécanismes et outils mis en place pour mesurer et surveiller les effets des changements climatiques sur la pleine et effective jouissance des droits de l'homme des personnes âgées de tous les droits d’hommes**

* En 2019 l'Institut Tropical et de Santé Publique Suisse (Swiss TPH) a publié une étude sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) portant sur une analyse détaillée des hospitalisations d'urgence en Suisse pendant les trois épisodes de canicule survenus entre juin et août 2015. Dans le cadre de l'étude, les données sur les hospitalisations d'urgence dans les hôpitaux suisses entre 2005 et 2015 ont été analysées à partir des données de la statistique médicale des hôpitaux de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les enquêtes menées en Suisse révèlent que les plans d'action cantonaux sont déterminants pour la protection de la santé en période de canicule. Les auteurs de l'étude recommandent donc aux cantons d'élargir leurs plans d'action contre la chaleur sur la base des résultats de l'étude, parce que même des mesures relativement simples à mettre en œuvre ont un impact positif sur la santé de la population.
* Comme l'alerte précoce des groupes à risque et des spécialistes pendant les vagues de chaleur est d'une grande importance, l'Office fédéral de météorologie et de climatologie (MétéoSuisse) a défini des valeurs seuils pour le déclenchement des alertes de chaleur. Ces seuils sont continuellement révisés sur la base des nouvelles découvertes sur les causes météorologiques des vagues de chaleur et ajustés si nécessaire. En cas de vague de chaleur, des alertes de chaleur avec une description de la situation, les effets (symptômes) et les recommandations d'action correspondantes sont publiées sur l'application météo et sur le site web www.meteoschweiz.ch. Depuis l'automne 2018, le site web Alertswiss (www.alert.swiss) et l'application Alertswiss sont également à la disposition des autorités cantonales pour alerter directement la population en cas de danger.

1. **Exemples de bonnes pratiques et de défis dans la promotion, la protection et la réalisation des droits de l'homme des personnes âgées dans le contexte des effets néfastes du changement climatique**

* L'Office fédéral de la santé publique (OFSP), en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), a créé un site Internet sur les vagues de chaleur (www.hitzewelle.ch) pour informer la population, et en particulier les professionnels concernés tels que les médecins, les infirmières et le personnel soignant, sur les effets des vagues de chaleur sur la santé. En raison de la répartition des compétences fédérales dans le secteur de la santé, l'adoption de mesures préventives (par exemple, les systèmes d'alerte de chaleur, les systèmes de partenariat, etc.) relève des autorités cantonales. A ce jour, la plupart des cantons ont adopté les recommandations de l'OFSP et les ont publiées sur leurs sites cantonaux sur les vagues de chaleur.
* En 2017 l'Institut Tropical et de Santé Publique Suisse (Swiss TPH) a publié, sur mandat de l'OFSP, un catalogue de mesures pour la gestion des vagues de chaleur à l'intention des autorités de santé publique. La « boîte à outils » développée par Swiss TPH montre des mesures efficaces permettant aux autorités de réduire les risques sanitaires liés à la chaleur. Le Swiss TPH identifie notamment les personnes âgées, dépendantes et malades comme étant particulièrement menacées par les vagues de chaleur. « La boîte à outils » est conçue comme un outil permettant aux cantons de concevoir plus facilement leur propre plan d'action en matière de chaleur.

1. **Exemples de bonnes pratiques qui mettent en évidence la coopération internationale et multilatérale et les approches mises en œuvre en étroite consultation avec la participation active des personnes âgées, y compris par l'intermédiaire de leurs organisations représentatives**

-

1. **Informations complémentaires**

-